

Ingénierie mutualisée pour les projets de rénovation énergétique des communes en 2023



Toutes les communes et les EPCI ne sont pas adhérents aux structures porteuses du dispositif

Les structures porteuses

Nord

- Métropole Européenne de Lille
- CA de Valenciennes Métropole
- Pays du Cambrésis
- Parc Régional Naturel du Sambre Avesnois
- Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)
- Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis

Pas de Calais

- Pays de Saint-Omer
- Fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais (FDE 62)

Somme

- Fédération départementale de l'énergie de la Somme (FDE80)

Aisne

- Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA)

Oise

- Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)

EPCI non concernés par le dispositif



Réalisation : Agence Hauts-de-France 2020-2040
 Sources : IGN GeoFla, ADEME, FNCCR, issus des lauréats du programme ACTEE, Direction REV3
 Carte 4582-1 le 27/03/2023

